

Lys Auto Racing



28^{ème} Rallye de la Lys-Mc Do
8^{ème} Rallye VHC
1^{er} Rallye Classic



REGLEMENT PARTICULIER

15,16 et 17 Avril 2011

www.rallyedelalys-mcdo.com



28^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA LYS-Mc Do

15,16 et 17 avril 2011

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 4 mars 2011 à minuit
Ouverture des engagements	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 4 avril à minuit
Parution du road-book	Vendredi 8 avril à 16h00 au Logis de Lys Avenue de l'Europe à Aire sur la Lys
Reconnaitances	Samedi 9, Dimanche 10, Jeudi 14 et Vendredi 15 avril de 9H00 à 18H00 selon tableau horaire de l'article 6.2
Vérification des documents et Vérification des véhicules	Vendredi 15 avril de 16h33 à 21h30 aux Ets Christiann Route de Saint Floris à Saint Venant
Mise en parc fermé	Après les vérifications du vendredi 15 avril lors de la présentation des équipages sur le podium (à partir de 17H00)
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Vendredi 15 avril à 21h30 AU PC (Mairie de St Venant)
Publication des équipages admis au départ	Samedi 16 avril à 8h00 Tableau d'affichage officiel sous chapiteau
Départ 1 ^{ère} étape	Samedi 16 avril à 9h30 du podium
Arrivée 1 ^{ère} étape	Samedi 16 avril à 17H47 1 ^{ère} voiture
Publication du classement	1h après le passage du dernier concurrent au dernier CH
Publication des heures de départ 2 ^{ème} étape	1h après le passage du dernier concurrent au dernier CH
Départ 2 ^{ème} étape	Dimanche 17 avril à 8H00
Arrivée 2 ^{ème} étape	Dimanche 17 avril à partir de 16h33 au CH arrivée.
Vérifications finales	Dès l'arrivée
Publication des résultats	Dimanche 17 avril, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH entrée de parc. Affichage au tableau officiel sous le chapiteau
Remise des prix	Dimanche 17 avril vers 19h00 au chapiteau (dès officialisation des résultats par la direction de course)

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Déroit organise avec le Lys Auto Racing le 15, 16 et 17 Avril 2011 une épreuve automobile NATIONALE de rallye intitulée RALLYE DE LA LYS-Mc Do.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 40 du 27 Janvier 2011.

L'organisateur administratif est l'ASA du Déroit et l'organisateur technique, le Lys Auto Racing.

1.1 Comité d'Organisation :

Président	: Laurent FOURNEZ 06.62.96.13.32
Vice président	: Patrick PERRIN 06.08.62.30.56
Trésorier	: Serge HERENG
Secrétaire	: Mélanie Teugels
Responsable Presse / Média	: Anthony Cauchy
Coordination Organisation	: Laurent Fournez
Responsable Implantation	: Stéphane Calonne
Responsable Officiels / Hébergement	: Patrick Perrin
Responsable Commissaires	: Jean Pierre Lacroix
Road Book	: Stéphane Calonne
Responsable Matériels	: Maurice Flavigny
Membres	: Alain Caron - Vincent Christiann – Philippe Delplanque – Serge Landre Guillaume Leclercq – Raphaël Lefrançois – Hervé Mortier – Damien Roche

Secrétariat du Rallye	: LYS AUTO RACING
Adresse	: 13 Rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
Tel	: 06.01.22.73.92
Email	: sergelandre@aol.com

Sites Web www.rallyedelalys-mcdo.com

Permanence du Rallye : La permanence du rallye sera située au P.C. à la mairie de St VENANT et sera ouverte pendant toute la durée du rallye.

Le numéro de téléphone de permanence sera le **03.21.81.56.68** pour les déclarations d'abandon et comptes-rendus d'accident

Tableau d'affichage officiel : Le tableau d'affichage officiel sera situé : du vendredi 15 avril au 17 avril au Chapiteau situé Grand Place de St Venant

Accueil des commissaires : Jean Pierre Lacroix au Logis de la Lys à Aire sur la Lys

Accueil des officiels : Patrick Perrin au Logis de la Lys à Aire sur la Lys

Organisateur Technique : **Lys Auto Racing**

Adresse : 13 Rue Paul Lafargue 62330 Isbergues

Téléphone : 06.01.22.73.92

E-mail : sergelandre@aol.com

1.2: Officiels.

Commissaires sportifs	Président du collège	Philippe Agostinis (1270)
	Membres	Bernard Delaporte (2251) Philippe Martel (16810)
Direction de course	Directeur de course	Colette Léobet (7042)
	Directeur de course adjoint	Claudine Lemarchand(1459) Pierre Leportier (16204)
	Adjoints à la direction de course	Jean Pierre Vannobel(3464) Jean-Pierre Deschamps (5545) Thomas Lemire (35253)
	Directeurs de course délégués	Olivier Garrou (4310) Patrick Jove Annick Narguet
Médecin chef		Docteur Dufresnes
Commissaires techniques	Responsable Moderne	Alain Lheureux (4031)
	Responsable VHC	Bernard Pottier (5010)
Chargés des relations avec les concurrents	Membres	Michel Leonate (12844) Marie Celine Delporte
		Jean François Rousselle(2589) Hubert Guyot (137484) Philippe Dolique (122520)
Juges de fait		Jean François Rousselle(2589) Hubert Guyot (137484) Philippe Dolique (122520)
Chargé des relations avec la presse		Anthony Cauchy
Informatique - Classements		Mme Roseline Dolique
Responsable des commissaires		Jean Pierre Lacroix (3474)
Speaker		Dominique Honvault
Liaison radio V.H.F.	Comité Régional Nord Picardie	Didier Solecki

1.3: Eligibilité :

Le RALLYE DE LA LYS-Mc Do compte pour la coupe de France des Rallyes 2011, le championnat du comité régional 2011 et le Challenge des Rallyes de l'ASA du Détroit.

1.4: Vérifications.

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu à la Sarl CHRISTIANN route de Saint Floris à St Venant.
Seul les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte.
Les plateaux devront être stationnés dans le parc à plateaux Route de Calonne à Saint Floris
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède l'épreuve, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée à la SARL Christiann , route de St Floris à St Venant . Le taux horaire maximum est fixé à 45 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. : Demande d'engagement – Inscriptions.

- Toute personne qui désire participer au 27^{ème} RALLYE DE LA LYS-Mc Do doit adresser au secrétariat, avant le **lundi 4 avril 2011** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.
- Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **170** voitures. Soit 150 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle ci afin d'avoir 170 équipages au total.
- Les droits d'engagements sont fixés à :
500 euros avec la publicité facultative des organisateurs
1000 euros sans la publicité facultative des organisateurs
Les chèques devront être établis à l'ordre du : **Lys Auto Racing**

Les droits d'engagements donnent droit à 2 repas par équipage au chapiteau après la présentation des équipages sur le podium le vendredi 15 avril au soir.

- La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Les chèques seront remis en banque avant la date de l'épreuve. **Les demandes non accompagnées du règlement seront placées sur liste d'attente, et celle-ci ne pourra dépasser les 30 concurrents.** En cas de forfait il sera retenue 20% du montant des droits d'engagement jusqu'à 8 jours avant le départ de l'épreuve et de 40% au delà et jusqu'aux vérifications, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye aura été donné (voiture tricolore).

- **Ordre de départ :**
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1 : Assistance :

- Il y aura un parc d'assistance par tour dont l'emplacement sera défini par le road-book. Pour l'ensemble du rallye, celui-ci se trouvera à St Venant. En dehors de ce parc, toute assistance **est INTERDITE**, de même que le stationnement sur les secteurs de liaison de véhicules d'assistance ou de ravitaillement. **Les voitures suiveuses sont INTERDITES**. Des juges de fait seront désignés pour faire respecter cette réglementation, ainsi que le respect du code de la route par les concurrents. Les sanctions éventuelles seront prises par le collège des commissaires sportifs.
- Aucun plateau ne sera autorisé dans le parc d'assistance (sous peine d'amende de 150€ lors d'un retrait). Un parc à plateaux a été spécialement déterminé Route de Calonne à St Floris.
- Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités. Merci de remplir impérativement le formulaire de renseignements (en cas d'assistance à plusieurs ou un camion pour plusieurs voitures). **Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc**, des autocollants devront impérativement être mis sur le pare brise.
- **L'accès au parc des véhicules d'assistance se fera obligatoirement par la sortie.**
- Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents :
 - De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer ABC d'une capacité minimum de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
 - De disposer sous chaque voiture de course d'une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
 - De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de **200€**.

ARTICLE 5 : PUBLICITE.

- La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 : Description

Le RALLYE DE LA LYS-Mc Do représente un parcours total de 387,600 kms. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 15 épreuves spéciales pour une longueur totale de 130,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

1^{er} étape : Samedi 16 avril 2011

ES 1 – 4	Sercus-Carrefour	12 ,900 kms	X 2	Soit 25,800 kms
ES 2 - 5	Rombly-Brasserie Bédague	6,200 kms	X 2	Soit 12,400 kms
ES 3 – 6	St Venant- Ets Christiann	6,900 Kms	X 2	Soit 13,800 kms

2^{ème} étape : Dimanche 17 Avril 2011

ES 7-10-13	Les 8 Rues-Sécuritest	9,800 kms	X 3	Soit 29,400 kms
ES 8-11-14	Roquetoire-Chapiteaux Lourdel	12,600 kms	X 3	Soit 37,800 kms
ES 9 -12-15	ES Show-Mc Do AIRE/LYS	3.900 kms	X 3	Soit 11,700 kms

- L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

Nota : L' ES de Rombly et l'ES Show Mc DO Aire sur la Lys se feront sous forme de boucle. Les départs seront donnés à l'initiative du directeur de course de l'épreuve, dans la minute suivant l'heure de départ théorique. L'heure de départ de l'ES sera celle donné au 1/10° par la cellule de la ligne de départ. L'heure de départ de la section sera celle indiquée sur le carnet de bord. L'équipage est seul responsable du nombre de tour effectué qui doit être celui prévu dans le road book. Si un concurrent n'effectue pas le nombre de tours prévus, il recevra un temps forfaitaire égal au plus mauvais temps réalisé normalement par le dernier concurrent augmenté d'une pénalité d'une minute. Si un concurrent effectue plus du nombre de tours prévus il recevra un temps égal au temps effectivement réalisé pour effectuer la totalité de tours. L'application de cet article est du ressort du collège des commissaires sportifs.

6.2. : Reconnaissances.

Les reconnaissances seront tolérées les **samedi 9 avril, dimanche 10 avril, jeudi 14 avril et vendredi 15 avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.**

	SAMEDI	DIMANCHE	JEUDI	VENDREDI
ES SERCUS	9H00 11H00	14H00 16H00	9H00 11H00	14H00 16H00
ES ROMBLY	9H00 12H30	14H00 18H00	9H00 12H30	14H00 18H00
ES ST VENANT	9H00 12H30	14H00 18H00	9H00 12H30	14H00 18H00
ES LES 8 RUES	14H00 18H00	9H00 12H30	14H00 18H00	9H00 12H30
ES ROQUETOIRE	14H00 18H00	9H00 12H30	14H00 18H00	9H00 12H30
ES SHOW AIRE/LYS	Interdit	10H00 18H00	Interdit	Interdit

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. **Ce carnet devra être remis impérativement lors des vérifications administratives.** Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera **limité à 3 passages maximum.** Il est **OBLIGATOIRE** de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au stylo bille, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire. L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de passager par voiture **ne peut pas être supérieur à 2 personnes.**

Les carnets d'itinéraire seront distribués :

- Au Restaurant "Les Logis de la Lys" à Aire Sur La Lys
 - de 16h00 à 19h00 le vendredi 8 avril,
 - de 08h00 à 13h00 le samedi 9 avril
 - de 08h30 à 12h00 le dimanche 10 avril.
 - Et sur Rendez-vous le jeudi 14 et vendredi 15 de 8H30 à 10H00 en appelant Serge Landre au 06.01.22.73.92

En dehors des horaires ci-dessus, tout concurrent surpris sur une des ES sera sanctionné conformément à la réglementation générale des rallyes (Exclusion, amende et commissions de discipline)

6.3 : Voitures

Le port de l'autocollant "reconnaissances" ainsi que le N° de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le road book. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1 : Présentation des équipages :

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront après les vérifications techniques et auront la possibilité de mettre leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand Place de Saint Venant.

7.2 : Le départ

Il sera donné le Samedi 16 avril à 9h30 pour la 1ère voiture.

7.3 : Dispositions relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs sont, pour les commissaires et les chefs de poste, des chasubles.

7.4 : Contrôles de passage (CP), contrôles horaires (CH), mise hors course.

Les pénalités pour retard à un CH seront de 10 secondes par minute ou fraction de minute de retard et de 60 secondes par minute ou fraction de minute d'avance.

7.5: Epreuves spéciales :

Les épreuves spéciales seront chronométrées au 10^{ème} de seconde.

7.6 : Abandons :

IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le **03.21.81.56.68**

7.7 : Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision de directeur de course, restera à la charge du concurrent.

ARTICLE 8 : PENALITES – RECLAMATION – APPEL

La caution de réclamation est fixée à 680 euros et la caution d'appel à 3300 euros.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Le classement officiel sera affiché 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi que de nombreuses coupes.

Au classement général	500 - 250 – 210
Aux classes	
De 1 à 5 partants	250
De 6 à 10 partants	500 – 250
Plus de 10 partants	500 – 250 – 160 - 90
Féminin	
Plus de 2 partantes	250

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 17 AVRIL à partir de 19h00 sous le Chapiteau à SAINT VENANT.** Si la remise des prix commence à l'heure, la présence d'un des membres de l'équipage est obligatoire à la réception pour toucher le prix qui leur revient.

TOUT SUR LE COMITE REGIONAL NORD PICARDIE et sur le SPORT AUTOMOBILE SUR INTERNET

www.sportautonord.com

REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE NATIONAL VHC

15, 16 et 17 avril 2011

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

PROGRAMME – HORAIRES

Le rallye national V.H.C est organisé en doublure du rallye national de la Lys-Mc Do. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront 5 min après l'heure théorique du dernier concurrent du rallye national. Le parcours sera identique.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Détroit organise avec le Lys Auto Racing les 15, 16 et 17 avril 2011 une épreuve automobile nationale de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye de la Lys-Mc Do dénommée :

8^{ème} rallye de la Lys-Mc Do historique

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

1.1 : Officiels

La liste des officiels est identique au rallye national

1.2 : Vérifications.

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu aux Ets Christiann Route de St Floris à Saint Venant
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette convocation avant le jeudi qui précède l'épreuve, ils leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 45 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. : Demande d'engagement – inscriptions.

- Toute personne qui désire participer au 8^{ème} RALLYE DE LA LYS-Mc DO HISTORIQUE doit adresser au secrétariat, avant le lundi 4 avril 2011 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.
- Les droits d'engagements sont fixés à **450 euros** avec la publicité facultative des organisateurs et à 900 euros sans cette publicité.

Les droits d'engagements donnent droit à 2 repas par équipage au chapiteau après la présentation des équipages sur le podium le vendredi 15 au soir.

ARTICLE 4: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1. : Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Sont admises les voitures des périodes E à I incluses, homologuées FIA/FFSA et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

ARTICLE 5 : PUBLICITE

- La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 : Reconnaissances.

Les reconnaissances seront tolérées **les samedi 9 avril, dimanche 10 avril, jeudi 14 avril et vendredi 15 avril.** Comme le rallye national avec les mêmes obligations.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1. : Le départ

Il sera donné le Samedi 17 avril pour le premier V.H.C 5 minutes après la dernière voiture du rallye national de la Lys. Il en sera de même pour le départ de la 2^{ème} étape et dans l'ordre du classement de l'étape n°1.

ARTICLE 8 : PENALITES – RECLAMATION – APPEL

La caution de réclamation est fixée à 680 euros et la caution d'appel à 3300 euros.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Le classement officiel sera affiché 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
(Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC)

Il sera établi :

- un classement pour les catégories 1 et 1S confondues.
- un classement pour les catégories 2 et 2S confondues.
- un classement pour les catégories 3 et 3S confondues.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Les équipages seront mis à l'honneur et des coupes seront distribuées au début de la remise des prix du rallye moderne sous le chapiteau.

Il n'y aura pas de prix en espèces.

REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE NATIONAL CLASSIC

15, 16 et 17 avril 2011

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

PROGRAMME – HORAIRES

Le rallye national VHRS est organisé en doublure du rallye national de la Lys-Mc Do. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye VHRS partiront après le dernier concurrent du rallye Classic. Le parcours sera identique.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Détroit organise avec le Lys Auto Racing les 15, 16 et 17 avril 2011 une épreuve automobile nationale de véhicules historiques de compétition (VHRS) en doublure du rallye de la Lys-Mc Do dénommée :

8^{ème} rallye de la Lys-Mc Do historique

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

1.2 : Officiels

La liste des officiels est identique au rallye national

1.2 : Vérifications.

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu aux Ets Christiann Route de St Floris à Saint Venant
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette convocation avant le jeudi qui précède l'épreuve, ils leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :
 - permis de conduire

- **licences ou titres de participation**
- un **certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile** (pour l'établissement des titres de participation)
- Documents officiels de la voiture : l'équipage devra présenter la fiche d'identité ou PTH pour véhicule historique délivré par la FFSA ou un « laissez passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 45 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. : Demande d'engagement – inscriptions.

- Toute personne qui désire participer au 1^{er} RALLYE DE LA LYS-Mc DO VHRS doit adresser au secrétariat, avant le lundi 4 avril 2011 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.
- Les droits d'engagements sont fixés à **450 euros** avec la publicité facultative des organisateurs et à 900 euros sans cette publicité.

Les droits d'engagements donnent droit à 2 repas par équipage au chapiteau après la présentation des équipages sur le podium le vendredi 15 au soir.

ARTICLE 4: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

- 4.1. : Conformément au règlement standard de la FFSA pour les VHRS .
La présentation d'un laissez passer régularité délivré par la FFSA est obligatoire.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

- La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 : Reconnaissances.

Les reconnaissances seront tolérées **les samedi 9 avril, dimanche 10 avril, jeudi 14 avril et vendredi 15 avril**. Comme le rallye national avec les mêmes obligations.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1. : Le départ

Il sera donné le Samedi 17 avril pour le premier Classic après la dernière voiture du rallye V.H.C.
Il en sera de même pour le départ de la 2^{ème} étape et dans l'ordre du classement de l'étape n°1.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Le classement officiel sera affiché 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Les équipages seront mis à l'honneur et des coupes seront distribuées au début de la remise des prix du rallye moderne sous le chapiteau.

Il n'y aura pas de prix en espèces.